

**MAIRIE  
DE  
COUTURE D'ARGENSON  
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 10

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

**Etaient présents** : J. Quintard, JM. Boireaud, C. Collardeau, J. Douit, J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, B Louineau, P. Thinon.

**Absent représenté** : J. Daniaud.

**Secrétaire de séance** : Mr Joël DOUIT.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.  
Convocation du 8 juin 2017.

### **AVANCE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal de la commune de COUTURE D'ARGENSON, en sa séance du 12 juin 2017,

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de contracter :

\* un emprunt Court Terme Attente FCTVA de **70 000 € (soixante-dix mille euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer le versement du FCTVA, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : **70 000 € (soixante-dix mille euros)**
- Durée d'amortissement en mois : 24 mois
- Type d'amortissement : IN FINE
- Taux d'intérêt : fixe 0.91 %
- Périodicité : Trimestrielle

- Déblocage des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
  - Frais de dossier : 0.15 % du montant soit 150 €
  - Autres commissions : Néant
- s'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échue.
  - autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

### **CONTRAT INTERIM MR DELEZAY FRANCOIS**

Le Conseil Municipal accepte de recruter Monsieur François DELEZAY via le service intérim du centre de gestion à raison de **35 heures hebdomadaires** pour une durée de **3 mois** à compter du **1er juillet 2017** en qualité d'Adjoint technique territorial.

Après délibération, le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

### **VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES EXCEPTIONNELLES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 de la maison de santé.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

| Chapitre | Article | Nature                               | Montant |
|----------|---------|--------------------------------------|---------|
| 65       | 658     | Charges diverses de gestion courante | 5.00 €  |
| Total    |         |                                      | 5.00 €  |

#### **CREDITS A REDUIRE**

| Chapitre | Article | Nature                | Montant |
|----------|---------|-----------------------|---------|
| 011      | 60612   | Energie – Electricité | -5.00 € |
| Total    |         |                       | -5.00 € |

### **VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES EXCEPTIONNELLES**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 de la commune.*

## **CREDITS A OUVRIR**

| Chapitre | Article | Nature                         | Montant  |
|----------|---------|--------------------------------|----------|
| 67       | 678     | Autres charges exceptionnelles | 190.00 € |
|          |         |                                |          |
|          |         | Total                          | 190.00 € |

## **CREDITS A REDUIRE**

| Chapitre | Article | Nature            | Montant   |
|----------|---------|-------------------|-----------|
| 011      | 615221  | Bâtiments publics | -190.00 € |
|          |         |                   |           |
|          |         | Total             | -190.00 € |

## **AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS DE LA FRAIRIE**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le tarif du repas de la Frairie **du samedi** qui était fixé à 6 € (adultes et enfants) et sur le prix du repas du **dimanche** qui était fixé à 15 € pour les adultes et 6 € pour les enfants (de 4 à 12 ans).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas de la frairie du **samedi** à 7 € (adultes et enfants) et le prix du repas du dimanche à 16 € pour les adultes et à 7 € pour les enfants (de 4 à 12 ans).

## **CREDIT A MOYEN TERME TAUX FIXE**

Le Conseil municipal de la commune de **COUTURE D'ARGENSON**, en sa séance du 12 juin 2017,

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de contracter un emprunt de **130 000 € (cent trente mille Euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer un programme de rénovation du centre bourg par la rénovation d'un bâtiment pour la réalisation d'un bureau de poste – médiathèque - bar associatif - salle associative à Couture d'Argenson, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o Montant du capital emprunté : de **130 000 € (cent trente mille Euros)**
  - o Durée d'amortissement en mois : **300 mois**
  - o Type d'amortissement : **échéances constantes**
  - o Taux d'intérêt : **2.52 % Fixe**
  - o Périodicité : **Trimestrielle**

- Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
  - Frais de dossier : **195,00 €**
  - Autres commissions : **Néant**
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
  - autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
  - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

### **VENTE BATIMENT DE LA POSTE**

Le conseil municipal décide de revoir à la baisse le prix de vente du bâtiment de la poste, du garage et du jardin (non attenants).  
Le conseil municipal décide de fixer le prix à **85 000 €**.

La désignation du bien est le suivant :

-Une entrée, une cuisine, un séjour, trois chambres, un salon, une salle de bains, deux wc, dégagements, soit une surface habitable de 136 m<sup>2</sup>, une cave de 68 m<sup>2</sup> ainsi qu'une pièce d'environ 20 m<sup>2</sup> où se trouvent actuellement la bibliothèque et l'agence postale, le tout cadastré AV 400.

-Un garage et un jardin non attenants cadastrés AV 403 et AV 196.

Le conseil mandate l'étude de Maître PRESTAT, l'agence Century 21 ainsi que Mme Rachida Low chez CIC à Ruffec pour faire les démarches nécessaires à la vente de ce bâtiment.

### **HEURES COMPLEMENTAIRES MME NATHALIE ROBIN**

Mr le Maire expose que suite à l'arrêt en congé maternité de Mme Aurélie PASQUIER, il serait nécessaire que Mme ROBIN Nathalie effectue des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A Couture d'Argenson le 17 mai 2017  
Le Maire, J. Quintard